

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 28 juillet 2021

LES ENJEUX DE L'EAU DANS LE JURA

L'eau est en enjeu fort du Jura, et nécessite une gestion coordonnée des acteurs du territoire.

Parcouru par de nombreuses rivières, la situation du département varie très fortement en fonction des saisons, et est régulièrement soumis aux contraintes et aléas climatiques (inondation, sécheresse...).

L'épisode de pluie intense et d'inondation qui a touché notre département ces dernières semaines, en plein été, témoigne de l'importance de maîtriser au mieux la gestion de cette ressource essentielle à la vie et à l'activité économique de notre territoire.

Depuis plusieurs années, la problématique des usages de l'eau est devenue de plus en plus préoccupante. En effet, ces derniers été, le Jura a été particulièrement touché par divers épisodes de sécheresse, nécessitant la mise en place des premières mesures de restriction des usages de l'eau dès le printemps, jusqu'à la fin du mois de septembre, voire au-delà.

Les usages de l'eau sont multiples : pour l'irrigation ou l'abreuvement des animaux dans l'agriculture, pour l'industrie, pour les services publics, pour les ménages... Pour assurer une réponse concrète et opérationnelle aux problématiques liées à l'eau, il est devenu nécessaire d'avoir une vision partagée et d'établir une véritable gouvernance départementale, à travers un comité départemental de l'eau qui sera mis en place à la rentrée, basé sur la concertation et la coordination, en mobilisant les différents acteurs.

L'organisation de l'irrigation

Cette nécessité passe notamment par l'organisation de l'irrigation dans le secteur de l'agriculture. En 2009, deux Associations Syndicales Autorisées d'irrigation (ASA) ont été créées, regroupant chacune une vingtaine d'adhérents, et possédant chacune 4 stations de pompage. Il s'agit de l'ASA de la Loue et de l'ASA du Doubs. La mise en place de ces ASA a permis d'obtenir une meilleure visibilité sur l'utilisation des ressources en eau depuis les nappes phréatiques.

Dans le Jura, les cultures irriguées se concentrent principalement dans les vallées du Doubs et de la Loue, et dans une moindre mesure dans la vallée de la Seille.

L'étude approfondie des caractéristiques hydrogéologiques et des nappes phéatiques

En parallèle, l'hydrogéologie des sols, et notamment le contexte local de la nappe de Forêt de Chaud, subira une étude plus approfondie afin de déterminer avec plus de précision les ressources aquatiques et les conséquences des activités humaines dessus.

Les études menées jusqu'à maintenant semblent démontrer que les nappes du Doubs et de la Loue sont en mesure de satisfaire tous les besoins en eau.

Une réglementation révisée

Un arrêté d'orientation du bassin de la Saône, relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de l'eau en période de sécheresse, a été pris par le préfet coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée, dont dépend le Jura.

Dès lors, un arrêté-cadre départemental sera pris par le préfet du Jura pour délimiter et mettre en œuvre localement ces mesures.

Une véritable gouvernance de l'eau

Afin de faciliter les échanges entre tous les acteurs et améliorer la gestion des ressources aquatiques dans le département, le préfet du Jura mettra également en place d'un comité départemental de l'eau, dès le mois de septembre 2021.

Ce comité aura vocation à rassembler les services de l'État, les élus, les collectivités locales, les représentants des différents usagers de l'eau.

L'étape la plus opérationnelle est celle de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans territoriaux de gestion de l'eau à l'échelle de petits bassins-versants qui méritent de voir le jour dans les territoires à forts enjeux tels que celui de la nappe des caillouts de la forêt de Chaux qui s'étend sur les communautés de communes du Val d'Amour, de la Plaine Jurassienne et sur la communauté d'agglomération du Grand-Dole.